



اينوك  
enoc

# CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS D'ENOC

NOTRE MANIÈRE DE DIRIGER

  
**Dragon Oil**

# SOMMAIRE

<b>06</b> LES ÉLÉMENTS DU CODE	<b>12</b> PERSONNEL
<b>08</b> MESSAGE DU PDG DU GROUPE	<b>15</b> INTÉGRITÉ
<b>09</b> NOTRE VISION NOTRE MISSION	<b>17</b> RELATIONS AVEC LES TIERS
<b>10</b> NOS VALEURS	<b>20</b> CONFIANCE ET CONFORMITÉ
<b>11</b> INTRODUCTION AU CODE	<b>23</b> NOUS CONTACTER





# LES ÉLÉMENTS DU CODE

## PERSONNEL



TRAITEMENT ÉQUITABLE / TOLÉRANCE / SALAIRES ET HEURES DE TRAVAIL / ENVIRONNEMENT, HYGIÈNE ET SÉCURITÉ (EHS)

## INTÉGRITÉ



CONFLIT D'INTÉRÊTS / FAVEURS COMMERCIALES, CADEAUX ET DIVERTISSEMENT

## RELATIONS AVEC LES TIERS



FOURNISSEURS / SÉLECTION DES PRESTATAIRES / GESTION DES ACTIFS ET DES INFORMATIONS / PROPRIÉTÉ ET INFORMATIONS EXCLUSIVES

## CONFIANCE ET CONFORMITÉ



CONFORMITÉ À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION / GESTION DES RISQUES ET AUDITS / DÉNONCIATION / ANTITRUST ET CONCURRENCE



## Message du PDG du Groupe

Le Groupe ENOC est une société diversifiée mue par une vision unifiée pour exceller dans toutes nos activités.

La réussite de notre société est également définie par les strictes normes de gouvernance professionnelle que nous suivons. Nous soutenons les normes éthiques les plus strictes dans l'exécution de toutes nos activités professionnelles, constituant ainsi une base solide pour la croissance future.

Nous sommes intimement convaincus que nos partenaires et fournisseurs font partie intégrante de notre parcours. Nous travaillons avec des fournisseurs du monde entier et nous sommes persuadés que les partenariats durables trouvent leur fondement dans une solide compréhension de l'objectif et des valeurs organisationnelles de chacun.

Le présent Code de conduite des fournisseurs a été spécialement conçu pour vous, nos fournisseurs, afin de fournir des informations claires et une meilleure compréhension des valeurs, responsabilités, obligations et normes éthiques au sein d'ENOC.

Le Code met également en avant notre engagement à vous soutenir pour atteindre une réussite durable basée sur de solides fondements éthiques.

Il expose, entre autres, notre approche en matière de traitement équitable, de normes liées à l'environnement, l'hygiène et la sécurité, de comportement au travail, de conflit d'intérêts, de faveurs commerciales, de gestion des marques commerciales et des enregistrements. Tout cela dans le but de garantir une collaboration efficace et gratifiante.

Le Code n'est pas une simple compilation de recommandations sur les choses à faire et à ne pas faire au travail. Son objectif est de vous fournir des informations sur notre structure de gouvernance professionnelle et il décrit les pratiques éthiques que nous suivons pour assurer notre intégrité dans toutes nos activités.

Nous travaillerons en étroite collaboration avec vous pour vous aider à comprendre les normes exposées dans le Code et à correctement les diffuser, mettre en place, contrôler et intégrer à tous les niveaux des opérations que vous réalisez avec ENOC.

Ensemble, grâce aux directives décrites dans le présent Code de conduite des fournisseurs, nous pouvons maintenir les normes éthiques les plus strictes dans toutes nos opérations professionnelles et créer des relations durables.

Saif Humaid Al Falasi  
Président-directeur général du Groupe

## NOTRE VISION

« Être un groupe pétrolier et gazier leader dans la région, très rentable et socialement responsable envers les employés, la communauté et l'environnement. »

## NOTRE MISSION

/ Atteindre le développement durable et une forte croissance rentable.

/ Répondre aux besoins énergétiques croissants de Dubaï.

/ Attirer, développer et retenir les meilleurs talents pour devenir l'employeur de référence.

/ Adopter les technologies les plus récentes et mettre en place les meilleures pratiques pour atteindre une performance de classe internationale.

/ Satisfaire et dépasser les attentes des clients en termes de qualité et de service.

/ Maintenir des normes élevées en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité.



## NOS VALEURS

Nos valeurs font partie intégrante de la lettre et l'esprit du Code

### TRAVAIL D'ÉQUIPE

Travailler ensemble en partageant la propriété, les responsabilités et les résultats.

### INTÉGRITÉ

Être honnête, sincère, fiable et équitable dans nos interactions avec toutes les parties prenantes.

### TRANSPARENCE

Être franc, direct et cohérent dans tout ce que nous faisons, en adoptant une communication claire, simple et précise.

### RESPECT

Accepter, reconnaître et valoriser toutes les parties prenantes.

### LE CLIENT D'ABORD

Donner la priorité au client dans tout ce que nous faisons.

**INTRODUCTION  
AU CODE**

ENOC a mis au point le présent Code de conduite des fournisseurs pour relever de manière efficace les défis de l'industrie et s'assurer que les Fournisseurs appliquent les pratiques éthiques les plus strictes dans le cadre de toutes leurs activités professionnelles avec ENOC. ENOC reconnaît l'importance de renforcer la relation avec les fournisseurs qui respectent les principes décrits dans le présent Code, fournissant ainsi une base solide pour un partenariat stratégique en vue d'une croissance future.

ENOC attend de ses Fournisseurs, prestataires et sous-traitants qu'ils adoptent les valeurs les plus élevées en matière de conduite professionnelle. Ces parties prenantes ont la responsabilité de s'assurer qu'elles respectent toutes les lois et réglementations en vigueur dans le pays où elles mènent leurs activités ainsi que de comprendre et de respecter le Code et toutes les politiques d'ENOC. Si les politiques d'ENOC sont en conflit direct avec les lois locales en vigueur, alors la loi locale prévaut.

De même, les droits d'un Fournisseur et les droits d'ENOC en tant que client sont régis par les conditions générales stipulées dans leur accord contractuel et le présent Code n'a pas pour objectif de modifier lesdites conditions générales.

ENOC se réserve le droit de modifier le présent Code à sa seule discrétion. Les Fournisseurs d'ENOC sont chargés de s'assurer que leurs employés interagissant avec ENOC connaissent le Code et toutes les exigences applicables relatives aux interactions professionnelles avec ENOC. La version la plus récente du Code est disponible sur le site Internet d'ENOC.



01



**PERSONNEL**

- / TRAITEMENT ÉQUITABLE
- / TOLÉRANCE
- / SALAIRES ET HEURES DE TRAVAIL
- / ENVIRONNEMENT, HYGIÈNE ET SÉCURITÉ (EHS)

## TRAITEMENT ÉQUITABLE

Les fournisseurs doivent traiter chaque individu de manière équitable et recruter, sélectionner, former, promouvoir et rémunérer leurs employés et agents en fonction du mérite, de l'expérience et de tout autre critère lié au travail. Les fournisseurs doivent respecter toutes les lois applicables régissant les pratiques en matière d'emploi et de travail. La discrimination et le harcèlement ne sont pas autorisés sur le lieu de travail.

## TOLÉRANCE

Les fournisseurs doivent soutenir et respecter le droit de chaque employé à avoir ses propres croyances et valeurs. Toutefois, les croyances personnelles différant de celles couvertes par le Code ne doivent pas être imposées aux autres sur le lieu de travail. Les fournisseurs ne doivent pas utiliser les outils de communication

(lettres, e-mails, tableaux d'affichage, etc.) pour défendre leurs préférences personnelles, religieuses, ethniques, politiques ou toutes autres préférences personnelles potentiellement sensibles.

## SALAIRES ET HEURES DE TRAVAIL

Les fournisseurs doivent respecter le droit du travail et toutes autres législations et réglementations concernant les heures de travail et les heures supplémentaires. Le personnel doit se voir proposer des pauses, des périodes de congés et des vacances conformément aux lois et réglementations en vigueur. De même, les Fournisseurs doivent payer au moins le salaire minimum en temps opportun et doivent rémunérer leur personnel pour tout travail effectué en heures supplémentaires conformément aux lois et réglementations en vigueur.



## ENVIRONNEMENT, HYGIÈNE ET SÉCURITÉ (EHS)

Les Fournisseurs sont chargés d'exploiter leurs installations d'une manière qui protège et préserve l'environnement naturel et promeut la santé, l'hygiène et la sécurité de leurs employés, clients, fournisseurs, sous-traitants et le public de manière générale. Les Fournisseurs doivent respecter l'environnement en adoptant une approche systématique pour :

- Garantir l'engagement à protéger l'environnement en disposant des autorisations, approbations et certifications nécessaires, en assurant leur actualisation et leur validité conformément à toutes les lois environnementales.
- Assurer la réduction de la pollution via la diminution ou l'élimination des déchets, la substitution de matériaux lorsque c'est approprié, la conservation, le recyclage et la réutilisation de matériaux, ainsi que l'utilisation efficace de l'énergie et des ressources naturelles.
- Garantir qu'une gestion adéquate des déchets est mise en place pour éliminer en toute sécurité les déchets générés lors des opérations, y compris la caractérisation, la surveillance, le contrôle et le traitement des déchets avant leur élimination et suppression.

Les Fournisseurs doivent au minimum respecter les lois locales et nationales en matière d'EHS. Les Fournisseurs doivent

adopter des pratiques optimales et respecter les normes et pratiques acceptées à l'échelle internationale, le cas échéant.



# 02



INTÉGRITÉ

/ CONFLIT D'INTÉRÊTS

/ FAVEURS COMMERCIALES, CADEAUX ET  
DIVERTISSEMENT

## CONFLIT D'INTÉRÊTS

ENOC exige de tous ses Fournisseurs qu'ils ne s'engagent pas, ou ne donnent pas l'apparence de s'engager, dans toute activité impliquant un conflit, ou un conflit raisonnablement prévisible, entre leurs intérêts personnels et les intérêts d'ENOC.

Un « Conflit d'intérêts » existe lorsque les intérêts personnels d'un Fournisseur se heurtent aux intérêts d'ENOC et/ou lorsqu'une situation pourrait potentiellement nuire à l'impartialité d'une personne dans le cadre de ses activités. Des exemples de Conflit d'intérêts comprennent la non-divulgaration de liens familiaux directs avec un(e) employé(e) d'ENOC, l'application d'un traitement de faveur et/ou l'accord de faveurs personnelles.

Si un Fournisseur n'est pas sûr qu'une situation puisse être considérée comme un conflit d'intérêts, il ou elle doit le signaler à un représentant d'ENOC pour éliminer tout doute et assurer la transparence.

## FAVEURS COMMERCIALES, CADEAUX ET DIVERTISSEMENT

Les cadeaux commerciaux qui compromettent, ou donnent l'apparence de compromettre, notre capacité à prendre des décisions professionnelles objectives et justes sont inappropriés. En cas de doute, il ne faut ni donner ni recevoir le cadeau. Le Fournisseur doit effectuer toutes ses transactions commerciales avec ENOC en toute transparence.

Les Fournisseurs ne doivent pas proposer ni ne sont autorisés à accepter de faveurs commerciales ou tout autre avantage direct ou indirect, quel qu'il soit, en lien avec des transactions commerciales d'ENOC. ENOC ne cherche pas à influencer indûment les décisions des Fournisseurs en offrant des faveurs commerciales disproportionnées ni n'accepte de telles faveurs.





## 03



**RELATIONS  
AVEC LES TIERS**

- / FOURNISSEURS
- / SÉLECTION DES PRESTATAIRES
- / GESTION DES ACTIFS ET DES INFORMATIONS
- / PROPRIÉTÉ ET INFORMATIONS EXCLUSIVES

## FOURNISSEURS

Les Fournisseurs doivent exercer une concurrence loyale dans le respect des normes professionnelles et éthiques les plus strictes lors de leurs relations avec les tiers. Les Fournisseurs doivent s'assurer que leur activité provient de services de qualité supérieure et de prix compétitifs, et non de pratiques commerciales inappropriées, contraires à l'éthique et pouvant être remises en cause.

### SÉLECTION DES PRESTATAIRES

Les Fournisseurs doivent s'assurer que leurs prestataires sont sélectionnés à partir de critères adéquats tels que leurs qualifications, un prix compétitif et leur réputation. Les conditions des relations professionnelles des Fournisseurs doivent être définies conformément aux politiques et procédures d'achats, et toutes les mesures appropriées doivent être prises afin de protéger la confidentialité de toutes les informations partagées avec les prestataires et/ou les tiers.

Les Fournisseurs sont chargés de mettre en place et de communiquer leurs strictes exigences en matière d'éthique auprès de leurs prestataires ou tout tiers avec lesquels ils interagissent. Tout autre tiers

interagissant avec les Fournisseurs d'ENOC et/ou les représentant doit respecter toutes les lois ainsi que tous les accords et réglementations commerciaux locaux et internationaux en vigueur, et appliquer les normes éthiques et professionnelles les plus strictes.

### GESTION DES ACTIFS ET DES INFORMATIONS

Les Fournisseurs doivent appliquer les normes d'intégrité et d'honnêteté les plus strictes. Il est capital que les rapports et les documents internes et externes que les Fournisseurs créent, rendent publics ou fournissent à leurs parties prenantes soient complets, justes, exacts, ponctuels et actualisés de manière appropriée.

Les Fournisseurs doivent s'assurer que la conservation des enregistrements respecte les durées nécessaires et que ces enregistrements sont effectivement détruits lorsque la durée de conservation expire. Dans ce contexte, les « enregistrements » comprennent, mais sans s'y limiter, les copies physiques des documents, les versions enregistrées sur les systèmes informatiques et électroniques.

## PROPRIÉTÉ ET INFORMATIONS EXCLUSIVES

Les Fournisseurs doivent protéger les biens d'ENOC afin d'en garantir une utilisation efficace. Tous les actifs doivent être utilisés à des fins légitimes de la société. Tout soupçon de fraude ou de vol doit immédiatement être signalé via les moyens de communication disponibles comme la Ligne d'assistance en matière d'éthique d'ENOC.

Le Fournisseur doit s'assurer que les informations exclusives d'ENOC, y compris les informations commerciales

confidentielles, les secrets commerciaux, les inventions brevetées, les processus, les marques commerciales, les logos et les œuvres protégées du droit d'auteur sont uniquement utilisés dans le but de poursuivre les intérêts d'ENOC et conformément à tout accord préalable d'ENOC. Les Fournisseurs doivent obtenir l'approbation par écrit du service Communications du Groupe ENOC avant de transmettre aux médias ou à un tiers toute déclaration publique impliquant ENOC.



# 04



CONFIANCE ET  
CONFORMITÉ

- / CONFORMITÉ À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION
- / GESTION DES RISQUES ET AUDITS
- / DENONCIATION
- / ANTITRUST ET CONCURRENCE

## CONFORMITÉ À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Les Fournisseurs doivent interdire aux entités/employés d'avoir recours aux pots de vin, aux paiements de facilitation ou d'offrir, de promettre ou d'autoriser l'offre de quoi que ce soit de valeur, directement ou indirectement, afin d'obtenir ou de conserver un contrat. Les Fournisseurs doivent respecter les lois et réglementations en matière de lutte contre la corruption.

## GESTION DES RISQUES ET AUDITS

Les Fournisseurs doivent mettre en place les mesures appropriées pour identifier les risques associés à leurs opérations, et implémenter les contrôles adéquats pour limiter les risques identifiés.

Les Fournisseurs doivent régulièrement mener des audits objectifs et indépendants, en tenant compte des niveaux élevés d'éthique professionnelle, d'intégrité et d'honnêteté dans les interactions concernées. Un effort d'audit renforcé permet de garantir la conformité aux politiques, procédures et contrôles mis en place ainsi que d'identifier les potentielles insuffisances.

Par conséquent, les Fournisseurs doivent veiller à la prévention et la correction opportune de toute non-conformité et à la mise en place des améliorations nécessaires.

## DÉNONCIATION

La dénonciation concerne toutes les organisations, car toutes les entités professionnelles peuvent courir le risque de rencontrer des problèmes en interne. Le cas échéant, les premières personnes qui se rendent compte ou soupçonnent l'action inappropriée sont celles qui travaillent avec l'organisation ou en son sein. Les Fournisseurs et leurs représentants interagissant avec ENOC doivent avoir connaissance de la Ligne d'assistance en matière d'éthique d'ENOC.

Site Internet :  
[www.enoc.ethicspoint.com](http://www.enoc.ethicspoint.com)  
 Numéro de la ligne d'assistance :  
 800 3662 38442

La Ligne d'assistance en matière d'éthique d'ENOC a été créée pour que les parties prenantes puissent en toute simplicité et confidentialité signaler un problème ou un cas de violation des règles éthiques et toute faute commise lors d'une interaction avec ENOC, si ces problèmes n'ont pas pu directement être résolus dans le cadre de la relation entre le Fournisseur et les représentants d'ENOC.

La Ligne d'assistance en matière d'éthique d'ENOC est une plateforme multilingue indépendante et confidentielle disponible par téléphone et en ligne permettant de

signaler tout comportement contraire au Code de conduite des fournisseurs d'ENOC. Le service compte des conseillers professionnels et expérimentés, à même d'efficacement assister les employés et de prendre l'initiative de s'occuper des divulgations sensibles de manière appropriée.

## ANTITRUST ET CONCURRENCE

Les Fournisseurs ne doivent pas passer un accord pouvant limiter la concurrence comme fixer un prix, se partager et manipuler le marché, se mettre d'accord sur les appels d'offres, limiter la production, refuser de vendre à certains clients ou d'acheter auprès de certains fournisseurs ou restreindre la concurrence de manière illégale.

Les Fournisseurs doivent respecter les lois sur la concurrence en vigueur dans toutes les juridictions dans lesquelles ils exercent des activités.

La conformité aux lois antitrust et de la concurrence en vigueur favorise une concurrence saine sur le marché.



## CONTACTER LA FONCTION D'ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE ET CONFORMITÉ

Pour toutes précisions ou tous commentaires, contactez la fonction d'éthique professionnelle à l'adresse

[ethicsenquiry@enoc.com](mailto:ethicsenquiry@enoc.com)

### VOS COMMENTAIRES SONT IMPORTANTS POUR NOUS.

Ligne d'assistance en matière d'Dragon Oil

Emirats Arabes Unis

Site Internet : [www.safecall.co.uk/dragonoil](http://www.safecall.co.uk/dragonoil)

Numéro de la ligne d'assistance : 800Dragon ou 04-305-3450 ou Dragon Oil ext. 3450

Autres Nations

+971-4-305-3450 ou +44-191-516-7777

[www.safecall.co.uk/dragonoil](http://www.safecall.co.uk/dragonoil)





اينوك  
enoc